

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone 251 115 51 38 22 Website :
www.au.int

SC6439

**CONSEIL EXECUTIF
VINGTIEME SESSION ORDINAIRE
23 – 27 JANVIER 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

EX.CL/696(XX)
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE
SUR LA DIASPORA, 24 SEPTEMBRE 2011,
NEW YORK (ETATS-UNIS)**

RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA DIASPORA, 24 SEPTEMBRE 2011, NEW YORK (ETATS-UNIS)

INTRODUCTION

1. Le Conseil exécutif se rappellera que la Conférence de l'Union lors de sa seizième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) a approuvé, par Décision Assembly/AU/Dec. 354(XVI), une Feuille de route pour la mise en œuvre de l'Initiative de la diaspora dans le cadre du processus de préparation du Sommet de la diaspora africaine. La Feuille de route contenait des repères et des indicateurs permettant d'accélérer et de mesurer le rythme des progrès. Entre autres, la Feuille de route demandait la tenue d'une réunion du Comité technique d'experts à Pretoria (Afrique du Sud) en février 2012 pour examiner et actualiser les résultats de la 1ère Conférence ministérielle sur la diaspora tenue en 2007. La Conférence a en outre précisé que le rapport de cette réunion du Comité technique et le rapport intérimaire de la Feuille de route devraient être soumis pour évaluation à la dix-septième session ordinaire de la Conférence, à Malabo (Guinée équatoriale), en juillet 2011. Le rapport intérimaire a été dûment présenté et reconnu comme offrant une base solide pour aller de l'avant. En conséquence, la dix-septième session ordinaire a adopté la Décision Assembly/AU/Dec. 367(XVII) sur le processus mondial de la diaspora africaine. Cette décision, entre autres, demandait à la Commission de l'Union africaine et à la République d'Afrique du Sud de soumettre les résultats de la réunion des experts techniques à une 2ème Conférence ministérielle sur la diaspora qui se tiendra en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), à New York (Etats-Unis) en septembre 2011, dans le cadre du processus de préparation du Sommet mondial de la diaspora africaine prévu en Afrique du Sud le 25 mai 2012.

COMPOSITION ET PARTICIPATION

2. La réunion a été convoquée comme une version élargie du Conseil exécutif, conformément à la présence établie par la 1ère Conférence ministérielle de la diaspora de 2007. Elle a donc rassemblé des Ministres des États membres de la Communauté des Caraïbes et d'autres États d'Amérique latine et d'Amérique du Sud, dont Cuba et le Brésil où vit une proportion importante de la population de la diaspora africaine. Un total de près de 51 participants venant de 31 pays étaient représentés à la réunion. La liste des participants est jointe au présent rapport.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

3. La réunion avait trois principaux objectifs. Le premier était d'examiner soigneusement les résultats de la réunion du Comité technique d'experts tenue en Afrique du Sud en février 2011 et de les utiliser pour améliorer les documents issus de la réunion ministérielle de 2007, en vue de finaliser la Déclaration du Sommet, le Programme d'action et le Mécanisme de mise en œuvre à soumettre, pour examen, aux Chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de la diaspora. En particulier, cette conférence avait été organisée pour mettre à jour le précédent document

ministériel en tenant compte des importants événements contemporains survenus depuis 2007 et faciliter davantage la résolution des questions en suspens dans la Déclaration et le Plan d'action, questions restées sans solution à l'issue de la précédente réunion ministérielle. Le deuxième objectif était de faire la synthèse des résultats obtenus afin d'élaborer une Charte-Cadre ou une Magna Carta pour l'organisation et la gestion du Programme mondial de la diaspora après le Sommet. Le troisième objectif était d'utiliser cet événement pour créer la dynamique nécessaire en vue de la tenue du premier Sommet mondial de la diaspora africaine le 25 mai 2012 à Pretoria (Afrique du Sud).

SEANCE D'OUVERTURE

4. La séance d'ouverture a été marquée par quatre principales interventions. La première était le discours liminaire du Président de la Commission de l'UA, S.E. M. Jean Ping. Il a indiqué que la réunion a été convoquée en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies pour bénéficier de la présence à New York d'un grand nombre de dirigeants africains et accélérer le rythme actuel de la préparation du Sommet mondial de la diaspora. Il a exhorté les participants à examiner minutieusement les résultats de la réunion technique des experts et les recommandations de la Commission et du Gouvernement d'Afrique du Sud en vue de consolider les projets de documents finaux qui seront soumis, pour examen, aux Chefs d'Etats. Il a, par ailleurs, indiqué que les mesures et les décisions prises au niveau des Ministres et de la Conférence de l'Union doivent reconnaître le rôle de la diaspora en tant que projet à forte intensité de ressources et qui finira par produire des effets multiplicateurs. Le programme de la diaspora ne commencera et ne s'achèvera pas avec le Sommet de la diaspora et les résultats escomptés ne seront obtenus que si le programme est doté de ressources suffisantes au niveau de la mise en œuvre pour être viable et durable.

5. Prenant la parole, le représentant du Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes a remercié l'UA d'avoir invité la Communauté des Caraïbes. Il a expliqué que l'expérience de la Communauté des Caraïbes dans l'organisation de sa diaspora met en relief l'immense tâche de l'Union africaine et la nécessité pour l'Union africaine et les Caraïbes de travailler ensemble à cet égard en raison de leur origine commune. L'Union africaine et la Communauté des Caraïbes font face à plusieurs crises, qu'elles pourront mieux résoudre en déployant des efforts conjoints. Le Sommet mondial de la diaspora est un cadre louable qui permet à la fois le dialogue et la consultation et sert de plateforme commune pour des efforts mutuels. Il a considéré la participation de la CARICOM à cette réunion ministérielle en particulier et le programme de la diaspora en général comme une preuve de son engagement et de sa solidarité dans cette entreprise et a exprimé l'espoir que le Sommet mondial de la diaspora consolidera ce processus.

6. Dans son exposé, Mme Maite Nkoana-Mashabane, Ministre des Relations internationales et de la Coopération, a rappelé l'historique de l'élaboration du Programme de l'UA pour la diaspora et souligné la directive de la Conférence de l'Union selon laquelle la Commission de l'UA et la République d'Afrique du Sud doivent collaborer activement pour diriger ce processus. Elle a remercié la Commission de l'UA pour son étroite collaboration avec la République d'Afrique du Sud, qui a contribué à

l'élaboration du Programme, de la Feuille de route et à l'organisation des deux réunions ministérielles en vue du Sommet. Elle a indiqué que le processus avait été reconnu très tôt que sa réussite dépendait de la promotion de la coopération active non seulement avec les populations de la diaspora, mais aussi avec les gouvernements des régions où elles vivent. Cette reconnaissance a donné un statut spécial à la Communauté des Caraïbes, à Cuba, au Brésil et aux Etats clés d'Amérique du Sud et d'Amérique latine. Elle a remercié ces pays pour leur soutien énergique et leur coopération manifestés par leur présence et leur participation à la présente réunion ministérielle et à la précédente tenue en 2007. Elle a insisté sur la nécessité de veiller à ce que le dynamisme pour la mise en œuvre du programme de la diaspora reste énergique au moment où nous sommes en train de conclure la préparation du Sommet de la diaspora. Il serait important à cet égard de mettre fidèlement en œuvre la Feuille de route approuvée par la Conférence de l'Union en ratifiant l'amendement de l'Acte constitutif qui intègre la diaspora en tant que composante importante de l'Union et de renforcer les relations entre l'Afrique et sa diaspora et vice-versa.

7. Elle a également insisté sur la nécessité d'accorder la priorité aux projets spécifiques bancables qui permettront de renforcer les liens économiques et culturels entre l'Afrique et sa diaspora et sur la nécessité de rajuster l'image de l'Afrique en mettant en place un programme de réseaux pour les jeunes. Elle a exprimé l'espoir que l'Afrique pourra relever ce défi étant donné que la société internationale est fermement convaincue que l'Afrique peut exploiter son programme de la diaspora si elle est prête à prendre ses propres rênes et à s'organiser de manière appropriée. Toutefois, pour le faire, l'UA elle-même doit respecter les priorités et les programmes approuvés par la Conférence dans la Feuille de route et fournir les ressources nécessaires à cet effet. Par ailleurs, les Ministres qui sont aussi les membres du Conseil exécutif de l'Union ont le devoir de s'assurer que ces priorités et programmes sont dûment couverts dans les programmes et les budgets qu'ils sont appelés à approuver. Elle a déclaré qu'elle est convaincue que l'Afrique peut relever le défi qu'est la mise au point du programme de la diaspora et sa mise en œuvre effective ce qui permettra au continent de changer le concept d'afro pessimisme en afro optimisme dans le cadre de sa renaissance. Elle a promis de soumettre le rapport et les conclusions de la réunion, au nom des Ministres, directement aux prochaines sessions du Conseil exécutif et de la Conférence à Addis-Abeba en janvier 2012.

8. Enfin, le Président du Conseil exécutif, le Ministre des Affaires étrangères de la Guinée équatoriale, a indiqué que les efforts déployés actuellement en vue de la relance de la dynamique pour la tenue du Sommet mondial de la diaspora pourraient se justifier par l'évolution du paysage politique en Afrique et le ralentissement de l'économie mondiale. Faire face aux défis régionaux et mondiaux d'une manière concertée est donc nécessaire dans l'initiative de reconstruire la famille mondiale d'Afrique. Il a exprimé sa satisfaction quant à la mise en œuvre opportune de la Feuille de route qui permet la tenue du Sommet et a identifié cela comme l'une des étapes importantes du mandat de son pays à la tête de l'Union africaine. Il a exprimé l'espoir que les membres de la diaspora africaine vivant hors du continent continueront à collaborer avec l'Union africaine dans la réalisation des objectifs du programme de la diaspora.

RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE ET PROPOSITIONS SUR LE PROJET DE DOCUMENT FINAL

9. Par la suite, la Conférence ministérielle a examiné le rapport de la réunion du Comité technique et ses propositions et recommandations pour améliorer les documents issus de la Conférence ministérielle de 2007. Deux principaux exposés ont été faits conjointement par la Commission de l'Union africaine et la République d'Afrique du Sud pour faciliter ce processus. Le premier, celui de S.E. Rakwena, Ambassadeur d'Afrique du Sud, était un historique bref mais détaillé, de l'élaboration de programme. Il a passé en revue les décisions successives de l'Union africaine qui ont conduit à la réunion du Comité technique et à la Conférence ministérielle. Il a souligné les dispositions de la Feuille de route qui demandent à la réunion du Comité technique d'examiner le Document final de 2007, de l'améliorer et de le soumettre à la Conférence ministérielle, pour examen. Il a donné des détails sur le travail du Comité technique et ses résultats. Le Dr Jinmi Adisa, Directeur du CIDO à la Commission de l'UA a quant à lui attiré l'attention sur les propositions spécifiques que la réunion du Comité technique avait formulées pour améliorer la Feuille de route, les raisons et les justifications fournies pour chacune d'elles et leurs implications pour la qualité et le contenu du document. Il a ensuite proposé le texte du document amélioré à la Conférence ministérielle, pour examen et évaluation. Les changements étaient de quatre ordres. Le premier reflétait les importants événements contemporains survenus en Afrique, entre la diaspora et la société internationale en général, depuis la préparation en 2007 du premier document. Le deuxième concernait la stylistique et la rédaction. Le troisième portait sur les éléments programmatiques reflétant les nouveaux facteurs importants à prendre en compte dans ce contexte. Pour ce qui est du quatrième changement, il a attiré l'attention sur l'Annexe II sur les actions à court terme du premier document. La réunion technique des experts a considéré que plusieurs de ces mesures avaient déjà été mises en œuvre. Par ailleurs, celles qui n'avaient pas été mises en œuvre dans la période comprise entre 2007 et 2011 ne pouvaient plus être considérées comme actions à court terme et devaient être intégrées dans le programme d'action plus vaste. Il a recommandé que la Conférence ministérielle examine sérieusement cette proposition.

DÉBAT

10. Le débat qui a suivi a porté sur deux questions. Tout d'abord, les questions soulevées dans les exposés d'ouverture sur les exigences du programme en vue du succès de l'Initiative de la diaspora. Plusieurs Ministres des États membres et la diaspora également ont apporté des contributions succinctes à cet égard. Ensuite, un examen détaillé des propositions spécifiques émanant de la réunion technique des experts en vue de l'examen des projets de documents finaux.

RESULTATS

En ce qui concerne les programmes

La Conférence ministérielle a :

- a) donné mandat à la Commission de l'UA et à la République d'Afrique du Sud de poursuivre le processus de leur collaboration efficace et étroite jusqu'au Sommet mondial de la diaspora. Dans le cadre de ce processus, ils doivent tenir les réunions préparatoires nécessaires, finaliser l'Accord de pays hôte et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès du Sommet et du processus de mise en œuvre qui suivra ;
- b) demandé que l'Union africaine et tous ses organes concernés s'assurent que le programme de la Diaspora est doté de ressources suffisantes tout au long du processus menant au Sommet et au-delà. Les Ministres ont souligné qu'au départ, le programme est à forte intensité de ressources mais, s'il est bien financé et mis en œuvre, il aura des effets multiplicateurs considérables à même de soutenir les processus d'intégration africaine. La conférence a confié des responsabilités particulières aux Ministres du Conseil exécutif de l'UA pour qu'ils veillent à ce que les priorités du programme de la diaspora soient correctement reflétées dans les budgets qu'ils doivent approuver. De même, elle a demandé aux autres organes préparant le Sommet de s'assurer que les exigences particulières du programme de la diaspora sont prises en compte dans le processus d'allocation des ressources budgétaires ;
- c) souligné la nécessité d'une stricte fidélité aux priorités du programme de la diaspora, tel que contenu dans la Feuille de route. Il s'agit, entre autres, de l'institutionnalisation du processus de consultation régulière avec la diaspora, de la création et de la consolidation de réseaux régionaux dans les différentes régions où vit la diaspora, et du projet de Corps des volontaires de la diaspora africaine ;
- d) reconnu la nécessité de mettre en place des synergies et des complémentarités entre les programmes régionaux et nationaux de la diaspora à l'échelle continentale afin qu'elles servent de mécanismes complémentaires pour faire avancer le programme de la diaspora. La conférence a également reconnu le rôle important que l'atelier de suivi des Ministères de la diaspora jouera après le Sommet et a demandé que l'atelier élabore et propose un plan de travail pour la réalisation de cet objectif.

Dans un contexte connexe, les Ministres ont mis en exergue la nécessité d'établir des critères clairs et politiques pour la représentation de la diaspora dans les structures et les processus de l'UA. Cette nécessité, d'après eux, mérite une attention urgente appropriée. Toutefois, ils ont

indiqué qu'elle implique la reconnaissance du statut et des responsabilités, des droits et des devoirs, des privilèges et des obligations. En conséquence, bien que la demande par la population de la diaspora d'un statut spécial comme la double nationalité dans les Etats d'origine et le statut préférentiel au sein du continent en tant que membres de la famille africaine soit raisonnable, l'UA doit l'examiner dans le contexte d'une approche mesurée et méticuleuse. Les Ministres ont décidé que l'UA adopte une approche globale dans la mise au point de critères appropriés, plutôt qu'une approche segmentaire adoptée séparément par les différents organes ou institutions, en vue de promouvoir la cohérence et un modèle équilibré qui guidera les comportements. La Conférence ministérielle a également demandé à la Commission de l'Union africaine d'assumer la responsabilité de ce processus en mettant en œuvre les dispositions de la Feuille de route qui lui demandent de convoquer des réunions d'experts et d'élaborer un document-cadre approprié à soumettre au Conseil et à la Conférence de l'Union, pour examen et adoption. Pour ce faire, la Commission devra également tenir compte des points de vue des États membres et des communautés de la diaspora. Le programme des réseaux régionaux devra également être incorporé dans ce processus.

- e) en outre, décidé que pour donner une dimension concrète au programme de la diaspora, la priorité doit être accordée à des projets bancables et des études préliminaires doivent être réalisées sur ces projets, si possible, pour en évaluer la viabilité, le coût et l'impact potentiels en vue de guider l'action. Les projets identifiés, pour examen à cet égard, comprenaient le Fonds d'investissement de la diaspora africaine, la Base de données des compétences des professionnels africains et l'adoption et la promotion du Marché de développement (DMADA) comme cadre pour faciliter l'innovation et l'entrepreneuriat. Tout en reconnaissant le potentiel de projets bancables, les Ministres ont souligné la nécessité de procéder avec enthousiasme et prudence en raison des contraintes de ressources. Ils ont également noté la nécessité du caractère inclusif dans le processus de sélection des projets bancables et proposé qu'il soit l'un des principaux points à l'ordre du jour de l'Atelier sur les Ministères de la diaspora prévu en juillet 2012 après le Sommet. En particulier, les Ministres ont souligné que le processus de sélection des projets bancables nécessite une hiérarchisation stricte des priorités pour éviter une multitude de priorités pour peu de résultats concrets en fin de compte ;
- f) finalement souligné que les États membres, les organes et le Département concerné de l'UA doivent renforcer leur engagement à fournir un soutien ferme et efficace au programme de la diaspora et à ses objectifs avant et après le Sommet mondial de la diaspora. Ils ont indiqué que le programme de la diaspora ne commence et ne s'achève pas avec le Sommet de la diaspora. Le processus de mise en œuvre commence avant le Sommet et se poursuivra longtemps après qu'il est terminé. Aussi, le processus de mise en œuvre des politiques doit se mettre en place rapidement et efficacement après le Sommet de la diaspora du mois de mai 2012. Cela

nécessite que dans les années suivant le Sommet de la Diaspora, le Conseil et la Conférence de l'Union en tant qu'organes exécutifs de l'Union assument la responsabilité des processus de suivi et de mise en œuvre afin de stimuler le soutien au programme et lui permettre de réaliser ses objectifs à court, à moyen et à long terme.

En ce qui concerne le document final

11. La Conférence ministérielle a examiné chacun des amendements proposés dans l'ordre et officiellement adopté la version révisée, comme convenu. Le projet de Déclaration et le projet de Programme d'action adoptés sont joints en annexe au présent rapport.

CONCLUSION

12. Lors de la séance de clôture, le Ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, Mme Maite Nkoana-Mashabane, a résumé les exigences du programme et les documents finaux. Elle a de nouveau souligné que le programme de la diaspora était un programme à forte intensité de ressources et qu'il était nécessaire que l'UA comble le fossé entre les engagements du programme approuvés par la Conférence de l'Union dans sa Feuille de route et les ressources requises pour le processus de mise en œuvre. Elle a mis en relief la responsabilité spéciale des Ministres de s'assurer que cela a été fait. Elle a en outre insisté sur la nécessité pour les États membres de l'Union de ratifier le Protocole sur l'amendement à l'Acte constitutif qui met l'accent sur l'importance de la participation de la diaspora au cadre de l'Union africaine et souligné la nécessité de redéfinir l'image africaine dans le contexte du programme de la diaspora pour promouvoir l'afro-optimisme plutôt que l'afro-pessimisme. Elle s'est engagée à présenter fidèlement les résultats de la réunion au Conseil et à la Conférence lors de leurs prochaines sessions ordinaires en janvier 2012 et a remercié la Commission pour sa collaboration dans ce processus

13. Le Président de la réunion, le Ministre d'Etat de la Guinée équatoriale, au nom du Ministre des Affaires étrangères de la Guinée équatoriale et Président du Conseil exécutif, a ensuite remercié tous les participants et tous les délégués pour le débat fructueux et enrichissant qui ont conduit au succès de la réunion. Il a remercié la Commission et la République d'Afrique du Sud pour leur travail et les a exhortés à poursuivre leur processus de collaboration efficace, active et fructueuse à cet égard. C'est sur cette note que la réunion a pris fin.

EX.CL/696(XX)
Annex I

**PROJET DE DÉCLARATION ET
PROJET DE PROGRAMME D'ACTION DU
PREMIER SOMMET DE LA DIASPORA AFRICAINE**

PROJET DE DECLARATION

Projet de Déclaration du premier Sommet de la Diaspora africaine

NOUS, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine et des Caraïbes

RECONNAISSANT la présence massive des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, d'Amérique du Sud et d'Amérique latine et des représentants de la Diaspora africaine;

EXPRIMANT notre gratitude à Son Excellence, le Président Jacob Zuma, au Gouvernement et au peuple de la République d'Afrique du Sud et à l'Union africaine pour leur chaleureuse hospitalité et pour l'accueil et la tenue du présent Sommet ;

PRENANT NOTE du dialogue entre les représentants africains des différentes régions du monde où se trouve la Diaspora africaine

RAPPELANT l'Acte Constitutif de l'Union africaine qui est guidé par la vision commune d'une Afrique unie et forte sur la base d'un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société en vue de renforcer la cohésion et la solidarité entre ses peuples

RAPPELANT ÉGALEMENT le Protocole sur les amendements à l'Acte Constitutif de l'Union africaine adopté par la première session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2003, et notamment son article 3 (q) qui invite la Diaspora africaine à participer en tant qu'élément important dans la construction de l'Union africaine

RAPPELANT EN OUTRE les décisions pertinentes de l'Union africaine, y compris la Décision EX.CL / Dec. 5 (III) sur l'élaboration de l'Initiative de la Diaspora adoptée par la troisième session ordinaire du Conseil exécutif à Maputo (Mozambique) en juillet 2003, la Décision EX.CL / Dec. 221 (VII) sur le processus Afrique-Diaspora adoptée par la huitième session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2006 et la Décision EX.CL / Dec. 406 (XII) sur la première Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la Diaspora adoptée par la douzième session ordinaire du Conseil exécutif à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2008 sur les modalités de participation de la Diaspora aux activités de l'Union africaine et à ses organes et la Décision Assembly/AU/Dec.205 (XI) adoptée par la onzième session ordinaire de la Conférence de l'Union à Sharm El-Sheikh (Egypte) en juillet 2008 sur le Sommet de la Diaspora africaine, la Décision Assembly/AU/Dec 354 (XVI) de la seizième session ordinaire de la Conférence de l'Union à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2011 sur la Feuille de route du Sommet de la Diaspora, y compris la convocation d'une réunion technique d'experts à Pretoria (Afrique du Sud) en février 2011 et la Décision Assembly/AU/Dec 367 (XVII) de la dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union sur la convocation d'une deuxième Conférence ministérielle en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre 2011 pour examiner et utiliser les résultats de la réunion technique d'experts dans le cadre de la préparation du Sommet mondial de la Diaspora prévu en Afrique du Sud le 25 mai 2012 ;

RAPPELANT la commémoration en 2007 du bicentenaire de la traite des Africains, un devoir de souvenir du legs de l'histoire, en particulier l'ère du colonialisme et de l'esclavage et la séparation forcée des peuples africains qui en a résulté, ainsi que de la Déclaration des Nations Unies proclamant 2011 Année internationale des personnes d'ascendance africaine ;

TENANT COMPTE de la nécessité de placer l'histoire de l'Afrique dans sa juste perspective et d'en tirer parti pour la reconstruction de la famille africaine mondiale ;

RECONNAISSANT la nécessité de construire des partenariats durables entre la Diaspora africaine et le continent africain grâce à un dialogue durable et une collaboration efficace avec les gouvernements et les peuples des différentes régions du monde où vivent des membres de la Diaspora ;

CONSCIENTS du fait que la culture et l'identité influencent toutes les facettes du développement ; et

RECONNAISSANT la nécessité de célébrer et de préserver le patrimoine commun de l'Afrique et des populations d'ascendance africaine dans la Diaspora;

GARDANT A L'ESPRIT que la Diaspora africaine représente une expérience historique et évolutive qui nécessite une approche qui tienne compte des spécificités des différentes régions;

AFFIRMANT la nécessité de promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que cadre de renforcement du développement mutuel et de la solidarité panafricaine ;

SALUANT les efforts faits à ce jour pour soutenir l'Afrique et le processus de la Diaspora africaine, y compris les efforts, les mesures et les stratégies poursuivies par l'Union africaine;

TENANT COMPTE de la première et de la deuxième Conférences des intellectuels d'Afrique et de la Diaspora (CIAD I & II) tenues à Dakar (Sénégal) et à Brasilia (Brésil) en 2004 et 2006 respectivement, des résultats de la première Conférence UA-Afrique du Sud-Caraïbes tenue à Kingston (Jamaïque) en 2005 et des différentes conférences consultatives régionales tenues dans diverses régions du monde en 2007 pour consolider les résultats obtenus ;

NOTANT avec satisfaction les travaux de la réunion ministérielle tenue à Midrand (Afrique du Sud) du 16 au 18 novembre 2007, de la réunion d'experts techniques tenue à Pretoria en février 2011 et de la deuxième Conférence ministérielle tenue à New York (Etats-Unis) le 24 septembre 2011 ;

CONVAINCUS de la nécessité de poursuivre ces efforts et de consolider ces résultats qui constituent une base solide pour redonner vie à la famille africaine dans le monde en tant qu'instrument de la renaissance africaine ;

NOUS RENDANT COMPTE de l'impérieuse nécessité d'une approche coordonnée et soutenue et de l'appropriation des programmes et projets liés à la Diaspora africaine en vue de promouvoir leur mise en œuvre effective et leur impact ;

NOUS ENGAGEONS à coopérer dans les domaines politique, économique et social définis dans le Programme d'action (Annexe I), et dans les Modalités de mise en œuvre et de suivi (Annexe II).

Fait à Johannesburg (Afrique du Sud), le 25 mai 2012

PROGRAMME D'ACTION DU PREMIER SOMMET DE LA DIASPORA AFRICAINE

I. COOPERATION POLITIQUE

Dans le domaine de la coopération politique, nous nous engageons à :

A. Coopération intergouvernementale

- a) Promouvoir la coopération Sud-Sud par le renforcement de la collaboration entre l'Union africaine (UA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le MERCOSUR (le Marché commun du Sud), la Communauté des Nations sud-américaines (UNASUR) et la Ligue arabe;
- b) Mobiliser l'Union africaine et la Ligue arabe, le CARICOM, le MERCOSUR, l'UNASUR et les Etats dans les organisations multilatérales pour promouvoir les questions d'intérêt pour l'Afrique et sa Diaspora
- c) Encourager les Etats membres de l'UA à établir des relations plus formelles et si possible davantage de missions dans les régions des Caraïbes et vice-versa;
- d) Continuer de soutenir l'UA dans son rôle de point focal et de centre de coordination de toutes les initiatives concernant la Diaspora sur le continent. À cette fin, les questions de la Diaspora doivent être un point permanent de l'ordre du jour et des programmes des Sommets de l'UA, et la Direction de l'UA chargée des questions de la Diaspora doit être renforcée en termes de ressources financières et humaines ;
- e) Prendre les mesures nécessaires pour promouvoir et créer des synergies efficaces entre les programmes nationaux et continentaux de la Diaspora ;
- f) Créer des plates-formes pour une interaction plus étroite, une solidarité et une collaboration efficace entre les gouvernements et la société civile de l'Afrique et de sa Diaspora, y compris la poursuite des conférences consultatives régionales et la création et la consolidation de réseaux régionaux comme partenaires et interlocuteurs pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de la Diaspora ;
- g) Encourager et intensifier la participation de la Diaspora africaine dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits, dans la reconstruction et la réconciliation post-conflit, dans l'atténuation des catastrophes en Afrique et dans les régions de la Diaspora ;
- h) Renforcer la participation de la Diaspora dans les affaires de l'Union africaine de manière à améliorer sa contribution au développement et à l'intégration du continent;

- i) Encourager et soutenir l'élaboration d'un programme des volontaires de la Diaspora de l'Union africaine en tant que cadre d'implication directe de la Diaspora dans le développement du continent ;
- j) Encourager les Etats membres de l'Union africaine à ratifier rapidement le Protocole relatif à l'amendement à l'Acte constitutif pour permettre la prise en compte de la Diaspora comme «sixième région de l'Afrique» et composante importante de la construction de l'Union africaine ;
- k) Appuyer l'accélération des activités de l'UA et des organisations de la Diaspora visant à mettre en place un mécanisme inclusif et un cadre juridique permettant de créer des structures régionales formelles appropriées pour un dialogue et un partenariat efficaces entre l'Afrique et sa Diaspora ;
- l) Continuer d'intégrer le programme de la Diaspora africaine dans nos discussions avec les partenaires internationaux ;
- m) Encourager l'UA et la CARICOM à créer un environnement qui permette à la Diaspora africaine d'investir, de travailler et de voyager sur le continent africain et dans les Caraïbes;
- n) Soutenir les efforts de l'UA visant à accélérer le processus d'émission du passeport de l'Union africaine, pour faciliter la construction d'une identité transnationale et transcontinentale ;
- o) Étudier la possibilité de créer un Secrétariat Panafricain à Dakar (Sénégal), pour la Conférence des Intellectuels d'Afrique et de la Diaspora (CIAD), tel que recommandé par la CIAD I.

B. Mobilisation de soutien

- p) Encourager la société civile dans la Diaspora et en Afrique à apporter son soutien, à faire le plaidoyer et à mobiliser des ressources pour le développement de l'Afrique et de sa Diaspora ;
- q) Exprimer le soutien et la solidarité mutuels des Africains du continent et de la Diaspora dans les situations de violation des droits de l'homme et des peuples.
- r) faire campagne pour la ratification et la mise en œuvre de tous les instruments pertinents de protection des femmes, des jeunes, des enfants et des autres groupes vulnérables, en particulier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention des Nations Unies contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

- s) Encourager la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en tant que moyen pour endiguer la criminalité transfrontalière;
- t) Encourager les Africains de la Diaspora à faire campagne contre la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères en Afrique surtout dans leurs pays de résidence et dans les pays producteurs d'armes.

II. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Dans le domaine de la coopération économique, nous nous engageons à :

A. Action gouvernementale pour encourager le renforcement du partenariat économique

- a) Elaborer des mécanismes efficaces d'intégration régionale favorisant une interaction plus étroite entre l'UA, la CARICOM et d'autres institutions multilatérales compétents du Sud et de la Diaspora ;
- b) Elaborer des mécanismes efficaces d'intégration régionale favorisant une interaction plus étroite entre l'UA, la CARICOM et d'autres institutions multilatérales compétents du Sud et de la Diaspora ;
- c) Prendre des mesures concrètes susceptibles de promouvoir et de maintenir les liens entre l'UA, la CARICOM et la Diaspora dans les domaines prioritaires suivants: le commerce et l'investissement, la science et la technologie, les voyages et le tourisme, la communication et les infrastructures de transport, les technologies de l'information et de la communication et les industries culturelles ;
- d) Créer un environnement propice à la croissance et au développement des petites, moyennes et micro-entreprises et promouvoir l'esprit d'entreprise en Afrique et dans la Diaspora ;

B. Mobilisation des capitaux

- e) utiliser les instruments financiers sur les envois de fonds et les investissements pour faciliter la mobilisation de capitaux qui permettraient de renforcer les liens entre l'Afrique et la Diaspora ;
- f) Etudier la possibilité de créer un Fonds de développement et / ou un Fonds d'investissement de la Diaspora africaine pour relever les défis de développement qui se posent aux Africains dans le continent et dans la Diaspora.

C. Partenariat d'affaires

- g) Renforcer le partenariat entre le secteur privé africain et le secteur privé de la Diaspora à travers des initiatives telles que les réunions régulières des Chambres de Commerce et l'admission à la cote des bourses de valeur africaines ;

- h) Consolider les avantages comparatifs de l'Afrique et de la diaspora dans le domaine de la culture et les traduire en gains économiques grâce à des programmes de collaboration susceptibles de faciliter le développement stratégique et la commercialisation des produits et services culturels.

D. Science et technologie

- i) Promouvoir la coordination et le développement des institutions dans la Diaspora et en Afrique, qui sont consacrées à l'innovation et à l'invention pour assurer le développement social et économique de l'Afrique et la Diaspora;
- j) Examiner les avantages qui pourraient découler de l'utilisation des décisions de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information, en particulier l'Engagement de Tunis, la Déclaration de Tunis et le Fonds de solidarité numérique, en tant que moyen de créer des liens électroniques entre l'Afrique et la Diaspora.

E. Transfert de connaissances et mobilisation des compétences

- k) Promouvoir l'utilisation de l'expertise africaine et de la Diaspora en ce qui concerne les questions de développement économique aux niveaux régional et continental, et explorer la possibilité de créer un (ou plusieurs) conseil consultatif de la diaspora ;
- l) Encourager l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du Programme de migration pour le développement de l'Afrique à travailler de concert avec la Commission de l'UA pour mobiliser les compétences et les ressources de la Diaspora en vue de renforcer les capacités des institutions nationales et régionales ;
- m) Promouvoir les possibilités de commerce et d'investissement liées aux systèmes de connaissances autochtones, tout en veillant à ce que les droits de propriété intellectuelle y afférents soient garantis pour l'Afrique et la Diaspora ;
- n) Promouvoir la création d'une base de données complète et inclusive qui permettra d'adapter l'expertise des professionnels africains en Afrique et dans la Diaspora aux besoins de développement de l'Afrique ;
- o) Adopter et promouvoir « le Modèle Afrique-Diaspora de marché » en tant que cadre d'innovation et d'entrepreneuriat susceptible de promouvoir le développement ;

F. développement des infrastructures

- p) Soutenir le développement des initiatives de connectivité du câble sous-marin africain et de la fibre optique terrestre africaine ; et
- q) Harmoniser les structures réglementaires dans le domaine des infrastructures, tels que les télécommunications et le transport.

G. Collecte de l'information et capacité de diffusion

- r) Elaborer une stratégie globale de communication pour diffuser l'information sur les programmes de l'Union africaine (y compris le NEPAD) et les initiatives de la diaspora ;
- s) Soutenir l'élaboration de statistiques à jour et fiables sur l'emploi, le chômage et l'entrepreneuriat en Afrique et dans la diaspora, avec un accent particulier sur les jeunes.

H. Changement climatique

- t) Travailler en étroite collaboration pour avancer le Programme international sur le changement climatique dans les instances internationales, compte tenu des effets dévastateurs du changement climatique sur l'Afrique et les Caraïbes.

III. COOPERATION SOCIALE

Dans le domaine de la coopération sociale, nous nous engageons à :

A. Connaissances et éducation

- a) Concevoir et développer des plates-formes pour les éducateurs et les universitaires africains et de la Diaspora pour traiter du Programme de développement du continent et de la Diaspora, y compris la création d'institutions et de programmes axés sur l'Afrique et l'intensification des efforts de collaboration entre les institutions universitaires et de recherche en Afrique et dans les régions de la Diaspora ;
- b) Veiller à l'harmonisation et à la mise en œuvre des protocoles régionaux et internationaux de protection des systèmes de connaissances autochtones et des droits de propriété intellectuelle;
- c) Souligner l'importance des campagnes d'alphabétisation comme condition de base pour la réalisation du développement humain ;
- d) Soutenir la création de liens entre les institutions universitaires, de recherche et de développement de la Diaspora et celles d'Afrique;
- e) Assurer la participation des experts de la Diaspora à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'initiative UA-Diaspora.

B. Arts et Culture

- f) Promouvoir la coordination et le financement des programmes d'échanges culturels entre l'Afrique et la Diaspora;
- g) Encourager la diffusion à tous les Etats membres des informations sur les projets concernant l'Afrique et la diaspora, qui sont en cours de mise en œuvre, tels que le Musée des Civilisations noires, la Place africaine du Souvenir, le Monument de la Renaissance africaine et le projet Joseph ;
- h) Soutenir, encourager et promouvoir l'observation des journées mondiales en tant que symboles de solidarité à l'Afrique et à sa Diaspora dans la commémoration de leurs vision et patrimoine communs en vue de renforcer l'unité et l'identité panafricaines, notamment la Journée de l'Afrique, la Journée de l'Union africaine, le Mois de l'histoire des Noirs et la Journée de l'émancipation de l'Afrique;

C. les Medias et l'image de l'Afrique

- i) Coordonner les efforts des médias existants et promouvoir de nouveaux médias pour corriger l'image qui est donnée de l'Afrique et lutter contre les stéréotypes concernant les Africains et les personnes d'ascendance africaine;
- j) Explorer les possibilités de création d'un Réseau de Nouvelles d'Afrique pour améliorer l'image de l'Afrique
- k) Poursuivre les efforts de communication pour populariser cette initiative, et promouvoir l'image positive de l'Afrique et des personnes d'origine africaine, et promouvoir les opportunités d'investissement en Afrique et dans les régions de la Diaspora.

D. Immigration

- l) Amener les pays en développement à mettre en place des mécanismes de régulation de la migration, et à répondre aux préoccupations des immigrants africains dans les communautés de la Diaspora.

E. Droits de l'homme et des peuples

- m) œuvrer à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme ;
- n) Amener les pays en développement à combattre la marginalisation politique et socio-économique des communautés de la Diaspora ;
- o) Renforcer l'application des lois et autres mesures visant à éradiquer la traite des enfants, la traite des êtres humains, le travail des enfants, l'exploitation des enfants et des femmes dans les conflits armés et les autres formes modernes d'esclavage ;

F. Questions sociales et culturelles

- p) Allouer des ressources accrues aux programmes sociaux comme la santé, l'éducation et le logement ;
- q) Coopérer, afin de rendre les institutions de sécurité sociale plus efficaces en matière de protection des Africains et des membres de la Diaspora ;
- r) Assurer l'expansion de l'accès à l'Internet pour le progrès social, la santé, les affaires, le développement et le commerce ;
- s) Collaborer avec la Diaspora africaine sur la question des biens culturels illégalement acquis qui se trouvent hors du continent africain, en vue d'accélérer le retour de ces biens dans leur pays d'origine en Afrique;

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC6652

CONSEIL EXECUTIF

Vingtième session ordinaire

23 – 27 janvier 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/696(XX)

Annexe II

**FEUILLE DE ROUTE ET PROGRAMME DES ACTIVITES
EN VUE DU SOMMET MONDIAL DE LA DIASPORA AFRICAINE
ET SES RESULTATS IMMEDIATS**

FEUILLE DE ROUTE ET PROGRAMME DES ACTIVITES EN VUE DU SOMMET MONDIAL DE LA DIASPORA AFRICAINE EN MAI 2012 ET SES RESULTATS

1. La dix-septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine a franchi une étape importante et digne d'intérêt en décidant d'organiser le Sommet mondial de la diaspora africaine le 25 mai 2012, Journée de l'Afrique, en Afrique du Sud, (Assembly/AU/Dec.367 (XVII) relative au processus consultatif du sommet mondial de la diaspora africaine). Cette décision est l'aboutissement d'un long processus consultatif, entre le continent africain et sa diaspora sur l'objet, le contenu, les objectifs et la stratégie de mise en œuvre du processus de la diaspora. Cette décision a facilité la convocation, le 24 Septembre 2011, d'une réunion ministérielle, à New York, pour examiner les résultats d'une précédente réunion d'experts techniques ainsi que les documents du Sommet de 2007 pour les regrouper dans un projet de Déclaration, de Programme d'action et de stratégie de mise en œuvre, à soumettre pour examen aux dirigeants africains et leurs diasporas, au Sommet de mai 2012. Les documents consolidés serviront de loi fondamentale orientant sur le programme et sa mise en œuvre effective.

2. A cet égard, le calendrier des événements pour le Sommet et les processus de suivi anticipé, revêtent une importance particulière et présente d'importantes possibilités. Ils doivent déterminer la dynamique du programme du Sommet et faciliter la mise en œuvre effective et rapide de ses résultats. La Conférence ministérielle de la diaspora tenue à New York en Septembre 2011, dans le cadre de la préparation du Sommet, a souligné que le programme de la diaspora ne commence ni se termine par la tenue du Sommet et que le véritable test sera l'étape qui suivra les engagements consentis en vue de mettre en œuvre les résultats de ce sommet. Le cadre d'activités proposé incarne cet esprit et se concentre aussi bien sur le Sommet que sur le processus de suivi des résultats de ce sommet. Les composantes de ce cadre sont entre autre ce qui suit:

I. COMPOSANTES

a) Phase préparatoire-Février 2012

3. L'essentiel des efforts portera sur la préparation de l'organisation du Sommet et sur les événements préalables qui détermineront sa dynamique. Au cours de la première ou deuxième semaine de février, une réunion préparatoire aura lieu entre la Commission et le gouvernement de l'Afrique du Sud pour finaliser l'Accord de siège et examiner les plans d'organisation du Sommet, notamment le lieu, le plan média et les événements pré-Sommet etc. Ensuite un exposé conjoint sera présenté au COREP, pour sensibiliser les Etats membres de l'Union et recueillir leurs contributions au processus préparatoire. Le deuxième semestre de février sera consacré à la préparation d'autres événements associés au cadre de mise en œuvre du programme approuvé par les réunions ministérielles, le Conseil exécutif et la Conférence de l'Union, notamment la décision sur la poursuite des conférences régionales consultatives, la mise en place des réseaux de la diaspora et les études de faisabilité sur les projets bancables prévus par décision du Sommet.

b) Conférences régionales consultatives et mise en place des réseaux au cours de la période préparatoire du Sommet prévu en mars / avril 2012

4. Des dispositions sont prises pour la tenue de trois importantes conférences régionales consultatives, conformément aux décisions du Conseil exécutif, notamment la Décision AU/Assembly/Dec.367 (XVII) de Juillet 2011. Il s'agit entre autres de :

- i) la Conférence régionale consultative de la diaspora pour le Moyen-Orient et la région du Golfe. Le Conseil exécutif de l'Union a expressément demandé la tenue de cette conférence aux termes de sa Décision EX.CL/Dec.386 (XII). Des consultations ont eu lieu avec le gouvernement, les membres du COREP des Etats voisins et les Gouvernements de la République du Soudan et du Qatar pour l'organisation et l'accueil de cette réunion qui devrait avoir lieu à la fin Mars 2012 ;
- ii) le Premier Forum mondial des parlementaires de la diaspora, prévue à la mi-avril 2012, à New York pour réunir les parlementaires africains et de la diaspora en vue de créer une plate-forme et définir un programme comme contribution effective à l'Initiative de la Diaspora ;
- iii) la Conférence Nationale des Maires noirs aux Etats-Unis devra examiner et mettre en place un programme communautaire et une plate-forme des dirigeants élus de la diaspora aux Etats-Unis pour soutenir et travailler dans le cadre de l'agenda du Sommet de la Diaspora. Cette réunion aura lieu en marge du Forum des parlementaires.

c) Pré-Sommet de la Diaspora prévu dans la première ou deuxième semaine de mai 2012

5. Un pré-Sommet de deux jours aura lieu également au début du mois de mai 2012, auquel participeront environ 50 délégués (comprenant à proportion égale, les représentants des communautés de la diaspora des secteurs clés de la société) et ceux des Africains du Continent. Il s'agira de représentants du secteur privé, des syndicats et associations d'employeurs, des organisations de la société civile, des groupes communautaires, etc., pour les sensibiliser aux résultats des réunions ministérielles et à toutes les attentes du Sommet et les préparer à jouer un rôle efficace dans la phase de mise en œuvre d'après le Sommet.

d) Le Sommet Mondial de la Diaspora Africaine - 25 mai 2012

6. Toutes ces réunions seront couronnées par le Sommet mondial de la diaspora qui aura lieu le 25 mai 2012. Les consultations précédentes devraient être porteuses de messages de solidarité et de recommandations sommaires, au Sommet, qui se feront verbalement ou par écrit selon l'ordre du jour précis du Sommet.

e) Réunion de Suivi du Sommet des ministères de la diaspora - Juillet 2012 Abuja (Nigeria)

7. Tel qu'indiqué dans la feuille de route approuvée, ce Sommet sera accompagné peu après en Juillet 2012, d'une Conférence des Ministères de la Diaspora qui réunira des responsables de la diaspora de l'ensemble des 54 États membres de l'Union et des responsables au niveau continental pour la synchronisation des stratégies régionales et continentales respectives et pour permettre la mise en place d'une stratégie cohérente et concertée de mise en œuvre des résultats du Sommet. La réunion hiérarchisera également quelques projets bancables pour les études de faisabilité notamment le Corps des volontaires de la diaspora.

f) Atelier sur le Corps des volontaires et la représentation politique et juridique de la diaspora dans les structures et processus de l'Union africaine - Août - Décembre 2012

8. L'organisation de deux ateliers est envisagée au cours de cette période de cinq mois en vue de préparer deux documents cadre à soumettre pour examen au Conseil et à la Conférence de l'Union à leurs sessions ordinaires en Janvier 2013. L'un des Ateliers sera consacré au Corps africain des Volontaires et le deuxième à la représentation politique et juridique de la diaspora africaine dans les structures et les processus de l'Union africaine. Ce dernier examinera également la question de la définition de la diaspora en tant que sixième région du continent. La Commission de l'Union africaine examinera ensuite les résultats dont elle se servira dans l'élaboration des documents cadres à soumettre aux organes de décision. La représentation politique et juridique de la diaspora au sein l'UA étant une question délicate, la réunion ministérielle tenue à New York est convenue que l'Union africaine devrait aborder la question de la représentation de la diaspora au sein de l'UA de manière globale plutôt que fragmentaire, en se basant sur la décision du Conseil et de la Conférence de l'Union relative au document-cadre préparé en conséquence. Ainsi les organes et unités de l'Union africaine devront s'abstenir de prendre des mesures individuelles sur cette question en attendant d'être guidés d'une manière appropriée par des décisions spécifiques des organes délibérants de l'Union.

g) Activités diverses

9. Il est prévu que des études de faisabilité sur des projets bancables pourront être réalisées cette année afin que les documents cadres concernant les mesures à prendre dans ces domaines soient élaborés et soumis pour examen et adoption, au Conseil et à la Conférence de l'Union au cours du premier semestre de 2013. De même, un voyage d'études/partage d'idées en Inde devrait être effectué à une date à déterminer d'un commun accord avec le gouvernement indien au courant de l'année 2012 en vue de tirer les leçons de l'expérience de la diaspora indienne pour appuyer l'Initiative de la diaspora de l'UA. Des consultations ont été engagées à cette fin. En cas de nécessité, des réunions régionales consultatives seront organisées dans les régions du monde pour sensibiliser les communautés de la diaspora aux résultats du Sommet du mois de mai 2012 et les préparer à jouer un rôle efficace à cet effet. Il est prévu que des séances d'information périodiques seront organisées à l'attention du COREP sur les

progrès accomplis dans le processus de mise en œuvre ou dans le cadre de la réunion préparatoire aux sessions du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union.

II. Conclusion

10. La mise en œuvre effective et à temps de ce programme est nécessaire pour la réussite du Sommet de la Diaspora, de son processus de suivi et de sa stratégie de mise en œuvre. Le gouvernement d'Afrique du Sud et la Commission de l'Union africaine sollicitent le soutien et l'engagement de tous les États membres, du COREP et des organes de décision, des partenaires de l'UA et des communautés de la diaspora du monde entier, pour assurer le succès de ce programme.

2012

Report of the 2nd ministerial conference on the diaspora, New York, USA, 24 September 2011

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4136>

Downloaded from African Union Common Repository